

À qui de droit :

Permettez-moi de me présenter, je suis le Vice-président exécutif à l'administration et Directeur des ressources humaines pour Halliburton. Par le présent courrier, je souhaite vous exposer la manière dont les employés d'Halliburton doivent se comporter dans leurs relations avec votre entreprise.

Le Code déontologique d'Halliburton exige que les employés traitent les fournisseurs de manière juste, honnête et intègre. Le choix d'un fournisseur repose exclusivement sur la qualité supérieure des marchandises et des services offerts. En contrepartie, les fournisseurs doivent être rémunérés à un prix juste, conformément aux accords conclus entre nos entreprises.

Toute tentative de la part de nos employés de solliciter ou d'accepter toute forme d'avantage financier en échange d'une dérogation à ces principes constitue une violation claire et grave de notre Code déontologique qui ne sera pas tolérée. Toute invitation ou tout cadeau offert et accepté par nos employés doit avoir une valeur symbolique et doit constituer une pratique admise dans le cadre normal de relations d'affaires. On entend par valeur symbolique tout montant qu'une personne ne peut raisonnablement interpréter comme tentative d'encourager un comportement contraire aux principes exposés dans le présent courrier.

La Déclaration des droits de l'homme et la Déclaration d'éthique des fournisseurs d'Halliburton décrivent notre engagement envers la responsabilité sociale et la citoyenneté mondiale de notre entreprise. Toute entreprise faisant affaires avec Halliburton est tenue de respecter les mêmes normes d'éthique et de se conformer à toutes les lois en vigueur, y compris le droit du travail et les droits de l'homme, afin d'assurer le respect des pratiques équitables et éthiques en matière d'emploi dans les pays où elle exerce ses activités. Ceci inclut un traitement digne et respectueux des employés et des sous-traitants, la protection contre la discrimination, la conformité aux lois sur l'âge minimal requis, le respect du droit de choisir librement un emploi, l'instauration de conditions de travail sécuritaire, d'horaires de travail raisonnables et de rémunération équitable.

Je vous demande de m'aider afin que nous veillions à ce que nos relations commerciales répondent aux critères déontologiques les plus stricts. Je vous demande notamment de confirmer que vos employés sont conscients que toute action s'écartant des principes mentionnés ci-dessus est strictement interdite et d'encourager vos employés à signaler toute violation potentielle impliquant des employés d'Halliburton ou nos relations d'affaires en contactant l'assistance déontologique d'Halliburton aux numéros indiqués ci-dessous.

Le signalement d'infractions potentielles à la loi ou à notre Code déontologique sera considéré comme une preuve de l'engagement de votre entreprise en faveur d'un environnement commercial honnête, ouvert et éthique, tel que nos deux entreprises le souhaitent.

Pour toute remarque ou question à propos d'un point quelconque de ce courrier, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,



Lawrence Pope
Vice-président exécutif à l'administration
Directeur des Ressources humaines

Pour signaler toute infraction à la loi ou toute violation du Code déontologique, veuillez contacter l'assistance déontologique d'Halliburton. L'assistance téléphonique est joignable 24h/24, 7j/7 et est gérée par une entreprise indépendante. Vous pourrez garder l'anonymat. Des traducteurs sont disponibles.

États-Unis et Canada : 1-888-414-8112

Brésil : 0800-891-4378

Indonésie : 001-803-1-009-1244

Norvège : 800-14156

Argentine : 0800-444-2801

Colombie : 01-800-912-0532

Malaisie : 1-800-81-3431

Royaume-Uni : 0800-169-3116

Pour tous les autres pays, vous pouvez appeler en PCV le numéro 1-770-613-6714 (remarque : numéro de téléphone aux États-Unis).